

Villeparois



Conseil Municipal

Du
31/03/2015

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **23/03/2015**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Nathalie
BAGUET**

**DELIBERATION N°
14**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE-ET-UN MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAIL Mariam, BAGUET Nathalie, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean

**ETAIENT EXCUSEE OU
ABSENTE** :

BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

Lotissement « Les coteaux de la Roche »

Budget 2015

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que les contraintes administratives liées au projet de contournement de Vesoul par la RN 19 sont maintenant définitivement levées et que les parcelles que nous avons viabilisées sur ce lotissement peuvent être mises en vente sans contrainte particulière pour les acquéreurs.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt de 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses et que le remboursement de cet emprunt est financé par une participation du budget communal à hauteur de 17 205 €.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Les ventes éventuelles de parcelles seront intégrées au budget par décision modificative

Décision :	Exprimées	10
	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2015 du lotissement « Les coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bepner
Vincent
Michel
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
Bruno MICHEL
[Signature]

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le

ARRIVÉE
- 8 AVR. 2015
BUREAU DU COURRIER 3
PRÉFECTURE DE LA HAUTE SAONE